

**Annexe VI.**

**Renseignements administratifs**

*Les membres de la délégation syndicale : .....*

*Les membres du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail : .....*

*Les membres du Conseil d'entreprise : .....*

*Le nom du conseiller en prévention : .....*

*Le nom de la personne de confiance (facultatif): .....*

*Les différents services de l'inspection du travail sont établis à :*

- Contrôle des Lois Sociales (SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale) :*
- Contrôle du bien-être au travail :*
- Inspection Sociale (SPF Sécurité sociale) :*